La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution ».



Circulaire n° du 23/11/2015 Décision suite au Conseil National de Sécurité, lundi 23 novembre 2015

| Réseaux et niveaux concernés | Destinataires de la circulaire |
|--|--|
| Réseaux et niveaux concernés ☐ Fédération Wallonie- Bruxelles ☐ Libre subventionné ☐ libre confessionnel ☐ libre non confessionnel) ☐ Officiel subventionné ☐ Niveaux : Tous Niveaux Type de circulaire ☐ Circulaire administrative ☐ Circulaire informative | A Madame la Ministre-Présidente du collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement; - A Madame et Messieurs les Gouverneurs; A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres; A Mesdames et Messieurs les Echevins en charge de l'Instruction publique; Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles; Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles; Aux Directions des établissements d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé, subventionnés ou organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles; Aux Directions des établissements d'enseignement maternel, |
| Période de validité | primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, subventionnés ou organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles; - Aux organes de représentation ou de coordination des pouvoirs organisateurs; - Aux Administratrices et Administrateurs d'internats; - Aux Directions des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour information: - Au Service général de l'Inspection - Aux organisations de représentation des parents d'élèves - Aux organisations syndicales. |
| O | LQUET, Vice-présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de |
| Nom et prénom | Téléphone Email |

1 ° A la suite à la réunion du Conseil National de Sécurité de cet après-midi qui n'a pas modifié le niveau de la menace, il a été décidé, par mesure de précaution, de maintenir la fermeture ce mardi de l'ensemble des établissements de l'enseignement obligatoire (maternel, primaire et secondaire) et des académies situés dans la Région de Bruxelles-Capitale, et ce, sans offre d'accueil pour les élèves.

Les cours et examens seront donc bien suspendus demain mardi 24 novembre également et aucun enfant ne sera donc pris en charge par les établissements scolaires et par les académies.

Aucun membre du personnel ne doit se rendre dans les établissements ce mardi 24 novembre sauf appel éventuel de la direction ou du pouvoir organisateur, notamment en vue de la réouverture éventuelle des écoles mercredi.

Le site <u>www.enseignement.be</u> continuera à fournir les informations utiles : c'est la seule référence officielle à utiliser. Les acteurs de l'enseignement peuvent également, si nécessaire, appeler le 0800/20.000 pour de plus amples informations jusqu'à 21 h ce soir, et dès demain 8 h, pour toutes informations.

2 ° Par contre, la réunion du Conseil National de Sécurité a décidé de rouvrir les écoles ce mercredi 25 novembre. A partir de mercredi, tous les enfants devront donc être accueillis par les établissements scolaires et les cours reprendront.

Vous avez reçu ce jour des informations et recommandations précises en vue de la réouverture via deux circulaires. Je vous invite à mettre en œuvre, dès la réouverture, ces recommandations relatives, d'une part, aux mesures de sécurité et, d'autre part, notamment à l'organisation des espaces de paroles pour les élèves et de communication rassurante à l'égard des parents et des enseignants. D'éventuelles mesures complémentaires vous seront communiquées demain.

Je remercie les pouvoirs organisateurs, les chefs d'établissement et les équipes éducatives pour leur compréhension et leur collaboration au vu de ces événements qui continuent à bouleverser le monde de l'école ces derniers jours.

Joëlle Milquet

Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance